

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 A 20 HEURES

Le conseil municipal dûment convoqué le 21 novembre 2022 s'est réuni à la salle du conseil, le jeudi 24 novembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de M. le Maire Louis TOTY.

Présents : Louis TOTY, Eric DOLLÉ, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUBE, Loïc BORDERIE, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jacques GARNIER, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Michèle RAOUX, Dominique PEYTHIEU.

Nombre de présents : 13

Absents : Isabelle MOULIER (représentée par Louis TOTY),
Maryline AMBLARD (représentée par Eric DOLLÉ).

Président de séance : M. le Maire, Louis TOTY.

Secrétaire de séance : Eric DOLLÉ.

Ouverture de séance par le président :

M. le Maire précise que la validation des procès-verbaux de réunion ne nécessite plus la signature de chaque membre du conseil municipal mais seulement celles du Maire et du secrétaire de séance. Toutefois chaque membre du conseil municipal est en droit d'émettre des réserves. Les procès-verbaux restent toujours à la disposition du public. Les comptes-rendus de séance sont accessibles sur le site internet de la commune et Panneau Pocket.

ORDRES DU JOUR

A la demande de plusieurs membres du conseil municipal, des thèmes ont été rajoutés à l'ordre du jour.

- DETR :

Demande pour deux voiries :

La voie communale LACOSTE – route départementale de MAURIAC et l'accès à LA MONTAGNOUNE.
DETR à déposer pour le 02.12.2022.

La réfection est prévue en revêtement tri couche pour un montant de 63809,40 € TTC. Les amendes de police sont refusées par le département.

Vote contre : Damien SPINOUBE, Sylvie CLAVEL, Dominique PEYTHIEU.

Abstention : Jacques MALBEC.

Demande pour l'assainissement du camping en vue d'implanter des bungalows :

Les devis présentés seront étudiés ultérieurement, en fonction du nombre de bungalows.

- Décision modificative de crédits :

Il s'agit d'ajuster les crédits dans les sections de fonctionnement et investissements :

En fonctionnement, on retire 3800 € sur le compte 6411 (personnel titulaire) et on rajoute 3500 € sur le compte 66111 (intérêts d'emprunt).

En investissement, on ajoute 15 000 € sur le compte 21578 (achat de matériel et outillage), on ajoute 0,05 € sur le compte 2313-11 (ancienne école).

- Demandes de subvention à la DRAC pour la petite porte de l'église :

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Travaux sur la toiture de l'ancienne école :

Concerne l'isolation du toit et le remplacement des fenêtres du dernier étage.

DETR à hauteur de 25%, Cantal Solidaire 10%, Région 0%, DSIL (réponse en mai 2023).

- **Transfert de Christine DELPEUCH à l'Agence Postale Communale :**

Plusieurs membres du conseil municipal estiment que cette question est sans objet.
L'intéressée sera convoquée par Monsieur le Maire.

- **Régularisation des heures supplémentaires de Marie-Pierre PICARD :**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Vente de bien de section à LEYBROS :**

Monsieur le Maire va reprendre contact avec les intéressés de LEYBROS pour connaître leur souhait.

- **Mise en sécurité du chemin de service de LEYBROS :**

Suite au risque d'éboulement de rochers, un arrêté municipal interdit l'accès au chemin de service de LEYBROS, jusqu'à ce que la situation soit régularisée. Un courrier a été adressé à la DDT pour trouver une solution.

- **Transfert de la délégation de gestion des cantonniers à Jean-Louis DELMAS :**

Monsieur le Maire propose à Jean-Louis DELMAS de soulager le premier adjoint en prenant la gestion des cantonniers. Après réflexion, ce dernier accepte cette délégation. Il sera assisté de Jacques MALBEC. ~~Eric DOLLÉ propose de transférer la moitié de son indemnité mensuelle au bénéfice de Jean-Louis DELMAS.~~

- **Appel d'offres pour l'installation de bungalows par des particuliers, au camping :**

Certains élus estiment que le terme « appel d'offres » est inapproprié. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit davantage d'un « projet » d'appel d'offres visant à établir une charte pour des candidats potentiels. La Mairie prospectera donc, dans un premier temps, afin d'identifier ces candidats. Une annonce sera publiée dans la presse.

- **Organisation d'un concours de pétanque à Trizac :**

Pascal BLANC, président du club de pétanque de Trizac, s'est engagé auprès de la fédération de pétanque à réaliser un concours qualificatif de pétanque, à Trizac, les 13 et 14 mai 2023, dans la zone du camping, des haras et du stade de football. Cette manifestation pourrait attirer plus de trois cents participants. L'investissement serait approximativement de 68 000 €, pour les dépenses diverses et les infrastructures, avec notamment la création d'un terrain stabilisé à proximité des vestiaires des footballeurs. Ce terrain devra être éclairé pour les phases finales de la compétition et pourrait servir occasionnellement à d'autres associations, dont l'Association Sportive Trizacoise pour ses entraînements.

Le conseil municipal, à l'unanimité propose que la commune s'engage à hauteur de 5 000 € pour participer à l'électrification de ce terrain stabilisé. Le président du club de pétanque doit, quant à lui, entamer les démarches nécessaires afin d'obtenir suffisamment de subventions.

- **Chasse neige de la commune :**

L'UNIMOG chasse neige de la commune ne peut plus être présenté au service des Mines d'Aurillac et le tracteur qui doit le remplacer n'est pas encore opérationnel car la plaque de fixation de la lame chasse neige, en commande, n'est toujours pas arrivée au garage qui nous livrera le tracteur.
Le premier adjoint et Jean-Louis DELMAS se chargent de trouver une solution.

- **Création d'un terrain stabilisé éclairé :**

A étudier en interne, entre l'AST et le club de pétanque.

- **Enfouissement de la fibre aux Bessonies :**

Le propriétaire des Bessonies a refusé d'être raccordé à la fibre au moyen d'une ligne aérienne gratuite. Il a entamé des démarches auprès des prestataires afin d'obtenir l'enfouissement de la ligne et demande à la commune de s'engager, afin de valider son dossier et participer aux frais, à hauteur de 1400 €.

Monsieur le Maire accepte de signer le contrat à la condition que le propriétaire rembourse la participation financière de la commune.

Vote contre : Damien SPINOUBE, Eric DOLLÉ.

- **Soutien financier d'un voyage scolaire :**

Un voyage scolaire est prévu à Paris. Une sollicitation financière au profit d'un élève, a été formulée auprès de la Mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de soutenir cet élève, à hauteur de 60 €.

- **Location de la salle des fêtes :**

Une caution sera demandée lors de la location de la salle des fêtes et pour l'utilisation de la machine de nettoyage. Cette caution sera restituée si la salle est rendue dans un état de propreté satisfaisant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un membre du conseil municipal annonce que l'Association Trizacoise du Patrimoine n'a pas obtenu de subvention auprès de la COMCOM.

Monsieur le Maire répond que ni lui, ni le premier adjoint, qui siègent tous deux à la communauté de communes du Pays Gentiane, n'ont été informés de la démarche de l'ATP. La question sera posée à la COMCOM.

Le premier adjoint annonce qu'il est en pourparlers entre la COMCOM et l'épicerie de Trizac, afin de bénéficier de vélos à assistance électrique financés par la communauté de commune du Pays Gentiane.

Le premier adjoint annonce que 1700 m³ de bois ont été coupés dans le bois du Marilhou et que 1200 m³ sont déjà sortis. Il s'agit à 80% de bois cassés lors de la tempête d'octobre mais que le prix d'achat proposé par les prestataires était beaucoup trop bas et défavorable à la commune de Trizac. Le prix négocié en 2022, en partenariat avec l'ONF, est de cinq euros supérieur au m³, par rapport à celui initialement proposé. Les travaux ne pourront reprendre qu'au printemps et les pistes seront remises en état à l'issue. Les bois partiront à destination du Cantal et de la Corrèze.